

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 87**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 Mars 2016**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

---

**OBJET**

Bouches-du-Rhône Tourisme : subvention de fonctionnement pour 2016

---

**Direction de l'Economie de l'Aménagement et de la Recherche  
Service Etudes et Partenariats  
1 22 70**

## PRESENTATION

Dans le prolongement d'une démarche nationale, le Comité Départemental du Tourisme (CDT) a changé de nom pour devenir une Agence de Développement et de Réservation Touristique (ADRT) appelée « Bouches-du-Rhône Tourisme », ses statuts ayant été ajustés en ce sens à la suite de l'assemblée générale de la structure le 15 juin 2010.

« Bouches-du-Rhône Tourisme » est chargé, au terme de la loi du 23 décembre 1992, de préparer et de mettre en œuvre la politique touristique du Département, notamment en matière de développement et d'aménagement comme de promotion et de communication touristique.

Les Etats Généraux de Provence ont mis en lumière tous les atouts du tourisme pour le territoire, le positionnant parmi les domaines d'excellence du département.

A ce titre, dès 2016, il est envisagé comme un des leviers de croissance dont l'impact, notamment en matière d'emploi, devra être amplifié par le biais de l'accroissement de la fréquentation touristique génératrice d'activité économique.

Parmi les actions et réflexions envisagées, figurent :

- le Contrat de Destination Provence signé avec le ministère des affaires étrangères le 25 juin 2015 et lancé officiellement le 29 septembre 2015.
- la création et le déploiement d'un « PASS PROVENCE » pour tout le territoire sur le modèle des City-Pass. Permettant de « packager » des offres et expériences au sein d'un produit unique vendu aux visiteurs, ils sont de plus en plus utilisés par les offices de tourisme pour développer la fréquentation des sites.
- la réflexion sur un incubateur dédié au tourisme

Afin de faciliter l'émergence de nouveaux acteurs ou projets touristiques, il est envisagé de mettre en synergie :

- le fort potentiel d'innovation propre au secteur tourisme,
- les technologies de l'information génératrices de nouvelles solutions à haute valeur ajoutée.

Pour répondre à ces priorités, « Bouches-du-Rhône Tourisme » se propose de rationaliser et optimiser son fonctionnement technique, financier et humain, de développer son rôle auprès des offices de tourisme mais aussi auprès des directions du Conseil départemental, et de renforcer la communication pour une plus grande lisibilité et notoriété.

## CONVENTION

Formellement, la Collectivité est liée à la structure par une convention-cadre signée le 16 juin 2011, consentie pour une durée de trois ans renouvelable par tacite reconduction. Elle a été renouvelée le 16 juin 2014.

## PROGRAMME

En 2016, le programme conduit par « Bouches-du-Rhône Tourisme » s'articulera autour de 7 axes de travail, dans lesquels seront notamment conduites les actions énoncées ci-après :

### **1. Etudes, observations et veille, pour développer une politique touristique efficace :**

- création et mise en œuvre de dispositifs de suivi de l'activité touristique, afin de permettre une analyse du positionnement touristique du département et afin de mesurer les impacts passés, présents et futurs du tourisme sur le territoire,
- poursuite de la mesure de la fréquentation touristique avec Orange/flux vision tourisme, et avec des projets innovants de géolocalisation,
- mesure des retombées économiques d'une part, du MuCEM sur sa zone d'influence, et d'autre part de l'activité « croisière ».

### **2. Accompagnement des porteurs de projets, pour une meilleure adaptation aux besoins des professionnels privés et publics :**

- les porteurs de projets privés,
- les porteurs de projets publics dans le cadre de leurs projets « tourisme », « cadre de vie et paysage » et dans l'élaboration de leurs SCOT et PLU,
- les offices de tourisme et syndicats d'initiative,
- les directions du Conseil départemental pour la coordination des programmes d'actions partagés.

### **3. Qualification de l'offre touristique et animation des filières et labels, pour une qualification d'offres durables et solidaires :**

- programme de qualification et animation des 4 filières prioritaires (Loisirs de pleine nature, Culture, Mer, Art et Terroir),
- accompagnement des professionnels dans le classement, la réglementation et l'accès aux labels, des hébergements touristiques et des restaurants,
- actions de coopération avec des labels nationaux et autres démarches qualité
- qualification d'une offre touristique (hébergements, restaurants, sites), accessible aux personnes handicapées et animation du réseau Tourisme et Handicap,

- poursuite du concours départemental « Villes et Villages fleuris », avec un accompagnement spécifique pour les communes, et une valorisation de la distinction Département fleuri, obtenu en 2013.

#### **4. Taxe de séjour :**

Cette contribution est un enjeu majeur pour le département (avec 42 millions de nuitées annuelles) et les 54 communes « touristiques » du département, concernées par ce dispositif. Il est proposé d'engager :

- un accompagnement des communes dans la gestion de la taxe de séjour sur leur territoire (collaboration avec l'agence territoriale de développement, et proposition d'une plate-forme collaborative de gestion de la taxe),
- une réflexion autour d'une stratégie départementale de la taxe de séjour additionnelle.

#### **5. Projet Gastronomie, afin de positionner la Provence parmi les destinations touristiques gastronomiques incontournables :**

- structuration de la filière autour de la construction de l'identité « Gastronomie Provence », animation du réseau Tables 13,
- mise en réseau, coordination, animation d'évènements culinaires tels que Food in sud, Fête de la gastronomie.

#### **6. Communication, afin de maintenir la destination Bouches-du-Rhône dans le Top Ten des destinations de vacances, de loisirs ou d'affaires :**

- la communication digitale : déploiement de la marque « my provence », plan d'action pour faire de myprovence.fr le site référent de la Provence, et poursuite de la campagne « myprovencebonsplans » (application mobile),
- les éditions et les productions : évolution de la charte graphique, développement de la banque d'images, suivi de la mise en place de la signalisation autoroutière d'animation culturelle et touristique.

#### **7. Promotion des Bouches-du-Rhône à destination des professionnels du tourisme et de la presse, afin d'accroître la notoriété du territoire :**

- développement de l'image « Culture et Art de vivre », dans les médias, auprès des tours operators, et des distributeurs français et étrangers,
- poursuite du travail mené avec les offices de tourisme et l'agence le Buro afin d'assurer la visibilité des petites et moyennes communes du département, dans la presse nationale, tout au long de l'année,
- mise en valeur d'offres touristiques singulières en consolidant les partenariats public-privé avec le MuCEM, Pierres et Vacances et la compagnie théâtrale « Dans la cour des grands ».

## FONCTIONNEMENT

En 2015, le Conseil départemental a attribué à « Bouches-du-Rhône Tourisme » une subvention de fonctionnement de 4 818 000 € (délibération n°45 de la CP du 15 février 2015, et délibération n°48 de la CP du 29 avril 2015).

Au titre de l'année 2016, l'association a présenté une demande de subvention de fonctionnement pour un montant de 4 272 200€, en baisse de 11% par rapport à 2015.

Dépenses	Recettes
Pôle Ressources .....1 491 136 €	Subvention Conseil départemental .....4 272 200 €
Pôle Ingénierie .....731 400 €	Subventions .....35 886 € < Région (Tourisme et Handicap) ..... 15 000 € < Chambre Agriculture .....886 € < Etat (Contrat destination Provence) .....20 000 €
Pôle Communication .....2 129 500 €	Cotisations, commissions .....43 950 € et frais de dossier
<b>Total .....4 352 036 €</b>	<b>Total .....4 352 036 €</b>

## INCIDENCE FINANCIERE

N° GSU	N° programme	N° opération	Libellé	Imputation	N° AP	Engagement
Asso-EPA-000228	10052	A créer	Fonctionnement 2016 de « Bouches-du-Rhône Tourisme »	65-94-6574	Hors AP	4 272 200 €

## PROPOSITION

Au bénéfice de ces considérations et sur proposition de Madame la Déléguée au Tourisme, je vous propose de bien vouloir vous prononcer sur l'attribution à Bouches-du-Rhône Tourisme de la subvention de fonctionnement de 4 272 200 €, sollicitée au titre de l'année 2016.

En cas d'avis favorable de votre part, je vous invite à prendre la délibération ci-jointe.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL